



Authentique &  
attractive

Publication: 03/04/2026 - 17/04/2026

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

## AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

**REF. COMMUNE : PUN 26/004**

**REF. SPW : 10023458**

L'Administration communale porte à la connaissance de la population la demande de permis unique introduite par **IDELUX DEVELOPPEMENT** dont les bureaux sont établis Drève de l'arc-en-ciel, 98 à 6700 ARLON, ayant pour objet la construction d'une station de recharge à une station CGN existante à Schoppach, Rue de la Lorraine à 6700 ARLON sur les parcelles cadastrées ARLON / 6<sup>ème</sup> Division / HEINSCH / Section C n° 1620°10 et 1620b10.

Le projet nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur des écarts ou des dérogations prévus aux articles D.IV.5 à D. IV.13 du CoDT, en ce qui concerne la conformité au plan de secteur et au Guide régional d'urbanisme (enseignes et dispositifs de publicité). La nature des écarts ou des dérogations sollicités est la suivante :

- Les constructions en zone d'espaces verts au Plan de secteur
- La mise en place d'un totem de 6m de haut

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Affichage du présent avis le : **25 mars 2026**

Ouverture de l'enquête le : **1<sup>er</sup> avril 2026**

Clôture de l'enquête le : **15 avril 2026 à 15h00** à l'Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON Service Urbanisme (Niveau A3)

Le dossier peut être consulté à partir du **1<sup>er</sup> avril 2026** à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme Etage A3, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête à : Administration communale, Service Urbanisme, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON ou par courriel à [administration@arlon.be](mailto:administration@arlon.be).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du gestionnaire de dossier, Mme Laurence BARNICHE, par mail : [laurence.barnich@idelux.be](mailto:laurence.barnich@idelux.be).

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Le Directeur général,

C. LECLEFQ



Le Bourgmestre,

V. MAGNUS